



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Madame Caroline LOMBA, Monsieur Kévin GOOSENS, Madame Christine BODART,
Madame Marie-Luce SERESSIA, Madame Natacha FRANÇOIS,
Madame Gwendoline WILLIQUET, Monsieur Damien LOUIS,
Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSSEN, Monsieur Eddy SARTORI,
Conseillers;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN;

**3.3. Holding communal S.A. en liquidation -
Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2023**

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-24, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er}, § 1/1 et L3221-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ;

Vu le courrier du 13 novembre 2023 du Holding communal S.A. - en liquidation annonçant la tenue d'une assemblée générale le vendredi 22 décembre 2023, à 14h00, dans le Bluepoint Brussels Business Centre, boulevard A. Reyers 80, à 1030 BRUXELLES ;

Vu l'ordre du jour de l'assemblée générale, lequel est établi comme suit :

1. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Holding communal S.A. en liquidation, qui se tiendra le 22 décembre 2023 ;
2. Le projet de statuts avec les changements proposés indiqués en suivi des modifications ;
3. Le projet de procuration.

Vu la documentation relative à ces points ;

Considérant qu'au vu du caractère largement déficitaire de la liquidation, le rapport exprimant que : "*les Régions ont entièrement honoré leurs engagements et le processus de réalisation des actifs est finalisé. Il est également déjà établi que le déficit de la liquidation sera certainement supérieur à 265 millions d'euros*", il y a lieu de s'abstenir d'approuver les documents soumis.

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er}

De s'abstenir de voter sur l'ensemble des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de la S.A. Holding communal en liquidation de ce 22 décembre 2023.

Article 2

De mandater Monsieur Guy HAVELANGE, Echevin, à l'effet de représenter la Ville d'ANDENNE lors des assemblées générales de la S.A. Holding communal en liquidation, le 22 décembre 2023 prochain, en vue de rapporter les décisions figurant à l'article précédent.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à la S.A. Holding communal en liquidation, ainsi qu'aux représentants de la Ville d'ANDENNE.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Ronald GOSSIAUX



Le Président,

Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Ronald GOSSIAUX

Le Bourgmestre,

Claude EERDEKENS